

NOUVEAU
DÈS LE 21 AOÛT 2017

ATTESTATION DE TRANSPORT EN LIGNE

Veillez noter qu'à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, les attestations de transport scolaire de votre enfant seront disponibles uniquement en ligne. Vous ne recevrez donc plus d'attestation de transport par la poste.

Dès le 21 août 2017, rendez-vous sur le site de la Commission scolaire au www.cs-soreltracy.qc.ca puis, cliquez sur l'onglet **Transport scolaire** et, par après, sur **Attestation de transport**.



Cet outil vous permettra de savoir, en quelques clics, si votre enfant a droit au transport scolaire et si oui, de connaître l'information relative à son transport :

- Circuit d'autobus;
- Heures et lieux d'embarquement et de débarquement.

Pour accéder à l'information, vous devrez avoir en main le numéro de fiche de votre enfant ainsi que votre code postal. Le numéro de fiche est composé de sept chiffres et se trouve sur les documents tels que le bulletin ou l'état de compte, et de plus, pour le niveau secondaire, sur l'horaire ou la carte étudiante. En cas de garde partagée, vous devrez également saisir le numéro civique.

Pour plus d'informations sur le service de transport scolaire offert à la Commission scolaire de Sorel-Tracy, nous vous invitons à consulter la Politique du transport scolaire disponible également sous l'onglet « Transport scolaire » du site de la Commission scolaire.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Veillez noter que les changements d'adresse doivent **obligatoirement** être effectués auprès de la secrétaire de l'école fréquentée par l'élève.

Un délai de **72 heures** est requis pour que le changement soit effectif.